



Mairie d'AUBY
Contrat J2A
Décision n°2023/207/SF

Publié le 13 novembre 2023

Vu l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 16 juin 2020, l'autorisant à exercer les compétences énumérées dans le cadre de l'Article précité,

Vu le code de la commande publique,

Considérant la nécessité de recourir à un prestataire pour la mise place des structures gonflables,

Vu les crédits inscrits sur la ligne budgétaire n° 611,

Le Maire

Décide :

De passer un contrat avec « J2 A » pour la mise en place de l'arbre de Noël le samedi 02 décembre 2023 à 14h00 salle Michel Dujardin.

De payer la somme de 1186,80 € TTC :

J2 A
155 rue Halouchery
59310 Coutiches

AUBY, le 08 novembre 2023.

Christophe CHARLES,

Maire

1.1.1_DEC_20231108_ CCHARLES_FETESEVENEMENTIEL_CONTRAT_ARBRE DE NOEL_J2A